## **CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION**

le, soussigné Docteur (prénom+ NOM)
Certifie avoir examiné ce jour :
Madame/Monsieur (prénom + NOM)
Né(e) le jj/mm/aaaa
Et ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication médicale apparente à la pratique d'exercices physiques d'intensité élevée à très élevée en salle d'entraînement :
<ul> <li>Test de Puissance ou de Vitesse Maximales Aérobie - PMA ou VMA » (test non-médical réalisé à sa fréquence cardiaque maximale, par un Préparateur physique expérimenté et diplômé en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), dans un objectif de programmation de sor entraînement).</li> <li>Circuit d'exercices supervisés sur la base d'un plan personnalisé.</li> <li>Pratique libre.</li> </ul>
Si aucune case n'est cochée, merci de préciser les limitations à la pratique :
Précisions éventuelles
>
Fait à :
.e.
Signature et cachet

Le présent certificat est remis en main propre à l'intéressé(e), qui a été informé(e) des risques encourus notamment en cas de fausse déclaration.

En application du décret 2016-1157 du 24 août 2016 de la Loi sport-santé, le présent certificat est valable 3 ans, sauf maladie intercurrente ou accident, et sous réserve du renseignement entre chaque renouvellement triennal, d'un Questionnaire de santé disponible sur le site du Ministre chargé des sports et sur www.monstade.fr.